

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 805

présenté par

Mme Thill, M. Meyer Habib, M. Zumkeller, Mme Descamps et M. Lagarde

ARTICLE PREMIER

Supprimer la première phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un enfant n'est pas un projet, c'est une personne.

Un projet est une idée intellectuelle, avec un début et une fin. L'enfant n'est pas une idée. Il a un début et une fin qui nous dépassent. Le terme de projet ne convient pas pour une personne humaine. Qui n'est en rien le projet de quelqu'un d'autre, et n'appartient à personne.